

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi vingt-neuf octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 16 octobre 2015).

Présents : DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBLIQUE Catherine, PAULET Marie, COMMÈRE Philippe, WEINMAN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny, CARON Jacques

Absente excusée : LAMZOUZI Mariam (qui a donné pouvoir à Monsieur Alain DRICOURT),

Absents : POLICE Sandrine, PERRIN Arnaud, ANDRÉ Sabine, CAILLIOT Jean-Claude

Secrétaire de séance : PRUDHOMME Damien

Monsieur Philippe COMMÈRE émet l'observation suivante : Suite à sa remarque concernant la mise aux normes des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, une mauvaise retranscription a été observée.

Il ne s'agit pas d'envoyer une demande d'aide financière à notre Député, mais tout simplement de lui adresser un courrier afin qu'il interpelle l'Assemblée Nationale sur le financement de cette mise aux normes obligatoire.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BP 2015 / ACQUISITION ÉTUVE SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir une décision modificative afin de régler une facture concernant l'acquisition d'une étuve plus grande à la salle des fêtes pour le réchauffement des plats des enfants pour la pause méridienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter la décision modificative de la façon suivante :

Dépenses d'investissement	
Article 2111 opération 1403	- 4 500.00 €
Dépenses d'investissement	
Article 2184 opération 01111	+ 4 500.00 €

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL / ÉCOLE NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie numérique dans les écoles, Monsieur le Maire propose d'accroître son offre de service « pour mieux enseigner et pour mieux apprendre », en dotant l'école élémentaire d'équipements numériques interactifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et sous réserve de l'attribution de la subvention, décide :

- d'effectuer les équipements numériques interactifs de l'école de Béthisy-Saint-Martin pour un montant H.T. de 10 981,75 €
- De solliciter une subvention au titre du Département afin d'aider au financement de l'opération
- Dit que le financement sera assuré de la façon suivante :

- 1) Subvention au titre du Département
- 2) Prélèvements sur fonds libres

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DETR / CRÉATION DE PARKING, RUE GUSTAVE BALNY

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de créer un parking sur la parcelle communale située, rue Gustave Balny ce qui permettrait de faciliter le stationnement devenu pénible, rue Pasteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et sous réserve de l'attribution de la subvention, décide :

- d'effectuer la création du parking rue Gustave Balny pour un montant H.T. de 27 980.20 Euros
- De solliciter une subvention au titre de l'Etat afin d'aider au financement de l'opération
- Dit que le financement sera assuré de la façon suivante :
 - 3) Subvention au titre de l'Etat
 - 4) Prélèvements sur fonds libres

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ÉTAT AUPRÈS DU DÉPUTÉ LUCIEN DEGAUCHY / ACQUISITION PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que l'acquisition d'un panneau lumineux d'informations sera souhaitable afin de permettre aux administrés d'être renseignés sur la vie du village et les différentes procédures administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et sous réserve de l'attribution de la subvention, décide :

- décide d'effectuer l'acquisition d'un panneau lumineux d'informations pour un montant H.T. de 7 612 Euros
- de solliciter une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 3 500.00 € afin d'aider au financement de l'opération
- dit que le financement de l'opération sera assuré de la façon suivante :
 - 1) Subvention au titre de l'Etat 3 500.00 €
 - 2) Prélèvement sur fonds libres

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'opération.

PROJET D'ÉTUDE AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ RD 123

Monsieur le Maire signale que pour le projet d'aménagement de sécurité sur la RD 123, il faut effectuer un relevé topographique et une étude préalable réalisés par un cabinet d'études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier cette étude au cabinet ACP pour un montant TTC de 4 608,00 Euros.

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'opération.

PRIME DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL

Reste aux conditions fixées lors du Conseil Municipal du 5 septembre 2003, à savoir au temps de présence (sauf accident de travail, maternité...) et au prorata du temps de travail.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- * de fixer à 848.40 euros en prenant en compte l'indice du coût de la vie de 1% le montant maximum pour l'année 2015.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une prime de fin d'année au personnel non titulaire de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer, pour le personnel non titulaire, une prime pour l'année 2015 d'un montant de 848.40 €uros en prenant en compte l'indice du coût de la vie de 1%, calculé au prorata du temps de présence de ce personnel.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part de réunions avec l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes de la Basse Automne concernant leurs fusions à partir du 01 janvier 2017.

- Monsieur le Maire indique que les débuts des travaux de la station d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre vont commencer en fin d'année (terrassement) et que le gros œuvre débutera en mars-avril 2016.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le réseau d'assainissement va être remis en état dans les cinq ans à venir. Pour la commune ceux-ci débuteront en 2016 dans diverses rues.

- Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que les travaux de mise en conformité électrique de l'école maternelle sont démarrés depuis le début de la semaine.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'Union des Anciens Combattants pour la subvention allouée pour l'année 2015. De plus, l'association invite l'ensemble des élus à participer au repas du 11 novembre.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame LEFEU qui remercient vivement le Conseil Municipal pour la remise de médaille à l'occasion de leurs cinquante ans de mariage.

QUESTIONS DIVERSES ÉCRITES

- Monsieur Philippe COMMÈRE demande l'installation d'un STOP à l'intersection des rues Gervais Descauchereux et de Crépy, dans le sens de circulation venant au centre bourg, afin de réduire la vitesse. Monsieur le Maire est favorable à cette proposition.

- Monsieur Philippe COMMÈRE aimerait qu'un registre « dépôt d'idées » soit ouvert et disponible aux administrés. Monsieur le Maire indique que celui-ci sera mis en place.

- Monsieur Philippe COMMÈRE questionne Monsieur le Maire concernant les mises à jour des radiations de la liste électorale. Monsieur le Maire fait part d'un manque de personnel et de temps.

- Monsieur Philippe COMMÈRE émet le souhait d'être responsable « de la gestion terrain du cimetière » Monsieur le Maire donne son approbation.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21 heures 00

Affichage du compte-rendu le 05 novembre 2015

Alain DRICOURT, Maire :

Michel SALLEZ, 1^{er} Adjoint :

Damien PRUDHOMME, 2^{ème} Adjoint :

Catherine ROBLIQUE, 3^{ème} Adjoint :

Mariam LAMZOUDI, Conseillère (qui a donné pouvoir à Monsieur Alain DRICOURT) :

Marie PAULET, Conseillère :

Philippe COMMÈRE, Conseiller :

Annie WEINMANN, Conseillère :

Christian PELTIER, Conseiller :

Jacques CARON, Conseiller :

Fanny DEBRINSKI, Conseillère :